

**BUDGET CLIMATIQUE - CADRE D'EVALUATION DE L'IMPACT CLIMATIQUE DES
PROJETS ET POLITIQUES PUBLIQUES DE LA MEL - CONVENTION -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

I. Rappel du contexte

La Métropole européenne de Lille mène depuis plusieurs années une politique ambitieuse en matière de développement durable et de transition énergétique.

La MEL dispose depuis 2013 d'un Plan Climat Air Energie et est engagée depuis 2018 dans l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial à l'échelle de son territoire qui sera proposé au conseil de la MEL du 13 décembre 2019.

Une délibération cadre sur la santé environnementale a été votée le 14 décembre 2018 et déclinée en un plan d'actions ambitieux au conseil de la MEL du 28 juin 2019.

Aussi, en matière d'achat écologique, le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPAPSER) de la MEL, adopté le 14 décembre 2018 par la Conseil métropolitain, vise à décliner ces enjeux dans les marchés publics de la MEL.

Suite au conseil du 13 décembre 2019, une réflexion a été engagée sur la faisabilité et les modalités d'élaboration d'un « budget climatique » afin de traduire l'ambition métropolitaine d'embrasser tous ces enjeux et d'apporter une information complémentaire afin d'appréhender l'impact climatique des projets et des politiques publiques portés par la MEL.

Ces éléments doivent permettre à terme de faire des choix de politiques publiques avec des éléments de mesures de leur impact sur le climat.

II. Objet de la délibération

Cette ambition s'inscrit dans la préoccupation de la MEL, à travers les projets et les politiques qu'elle conduit, de consolider et structurer la capacité des métropolitains à accéder aux fondements sociaux du territoire métropolitain (énergie, eau, santé, réseaux, éducation, revenus du travail, représentation sociale et politique, équité sociale, culture, logements, qualité du cadre de vie, égalité homme femmes, ...) sans transgresser les limites des ressources naturelles qu'offre le territoire métropolitain (énergies, climat, eau, air, terre, biodiversité,...) voire en les valorisant.

Séance du vendredi 11 octobre 2019

Délibération DU CONSEIL

Or la capacité à mesurer le succès de ses projets et de ses politiques à l'aune de cette ambition n'est pas encore bien appréhendée.

Le budget et notamment la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) constituent les traductions financières des ambitions de développement territorial et social pour le territoire. La préparation d'un budget primitif et des orientations budgétaires pour les exercices à venir, constituent ainsi un temps fondamental de la vie de la MEL.

L'objectif est ici de venir enrichir les éléments présentés qui tiennent actuellement à la cohérence des projets et politiques vis-à-vis des stratégies définies par l'assemblée métropolitaine et à leur soutenabilité financière par un volet permettant d'appréhender l'impact climatique des projets et politiques publiques inscrites dans le budget de la MEL. Ainsi, chacun pourra mesurer de quelle manière nos dépenses et nos investissements participent à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux de limiter le réchauffement climatique et de répondre aux objectifs qui seront fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial.

Il est donc proposé d'engager à la MEL un travail d'élaboration du budget selon une méthode qui :

- éclaire à travers un indicateur la capacité de chacun des projets et politiques inscrits au budget à contribuer aux objectifs du plan climat air énergie territorial, en termes d'atténuation des impacts sur le climat et d'adaptation du territoire au changement climatique. Cela sera décliné dans un premier temps sur la section d'investissement, puis sera déployé sur la section de fonctionnement ;

- éclaire à travers un indicateur le niveau d'émission de gaz à effet de serre (GES) des dépenses brutes de la MEL. Cela sera décliné dans un premier temps sur la section d'investissement, puis sera déployé sur la section de fonctionnement ;

- s'assure dans le cadre de sa politique d'achat (SPAPSER) de la réduction de l'empreinte environnementale des achats de la MEL en mettant en place un dispositif d'achat environnemental ;

- analyse la mobilisation des fonds sollicités pour financer les politiques et les projets métropolitains et notamment objective l'intérêt ou non de souscrire voire d'émettre des fonds verts "green bonds".

Une présentation synthétique présente en annexe 1 cette ambition.

Il est proposé d'inscrire cette démarche dans un cadre partenarial et d'intégrer au côté de la ville de Paris, les métropoles de Lyon, Nantes et Strasbourg mais également l'association des communautés urbaines de France, France Urbaine et l'ADEME le projet « Créer et appliquer un cadre d'évaluation climat pour le budget des collectivités » animé par l'association « Institute for climate and economics » (I4CE) dont le détail est repris en annexe et qui vise à mesurer et piloter l'impact climatique des politiques publiques.

Séance du vendredi 11 octobre 2019

Délibération DU CONSEIL

I4CE est un think tank qui fournit aux décideurs publics et privés une expertise sur les questions économiques et financières liées à la transition énergétique et écologique. Expert de l'économie et de la finance, sa mission est de faire avancer la lutte contre les changements climatiques en informant le débat public (en annexe un descriptif détaillé de cette association).

Suite à la phase d'expérimentation du budget climatique pour le budget 2021 de la Métropole Européenne de Lille, l'outil ou sa déclinaison sera proposé à l'usage des communes dans un premier temps, et dans un second temps, si elles en expriment le souhait, aux entreprises et organisations du territoire de la MEL.

Il est enfin proposé de concevoir des outils et supports de communication périodiques, à l'attention des habitants de la MEL, qui auront pour rôle de faire connaître l'impact climatique des politiques publiques et des projets votés par le Conseil métropolitain et de valoriser l'exemplarité de la MEL.

Par conséquent, la commission principale Finances - Evaluation des Politiques Publiques - Contrôle de Gestion consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) de valider la méthode de travail relative à la construction d'un budget climatique à la MEL ;
- 2) d'accorder une subvention d'un montant de 10.000 € à l'Association Institute For Climate Economics (I4CE) dans le cadre du projet "créer et appliquer un cadre d'évaluation climat pour le budget des collectivités » ;
- 3) d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Association Institute For Climate Economics (I4CE) ;
- 4) d'imputer les dépenses d'un montant de 10 000 € aux crédits inscrits au budget général en section de fonctionnement

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

MM. Eric DILLIES et Jean-Pierre LEGRAND s'étant abstenus

Acte certifié exécutoire au 18/10/2019